

# VIGNE OGM : FRANCE – Le procès de Pierre Azelvandre repoussé à novembre 2010

Par Christophe NOISETTE

Publié le 02/06/2010, modifié le 27/02/2025

A la demande de l'Inra, la cour d'appel a accepté de renvoyer le procès de Pierre Azelvandre au 29 novembre 2010. Il avait détruit 70 porte-greffes expérimentés en champ par l'Inra de Colmar [1] et, deux mois plus tard, en novembre 2009, il avait été condamné, pour cet acte, par le tribunal correctionnel de Colmar à 2000 euros d'amende et à payer un euro symbolique à l'Inra [2]. L'Inra a fait appel du jugement, dès le lendemain, et le procureur de la République au tribunal de Colmar a, pour des "raisons techniques" requalifié le procès de civil en pénal [3].

[1] [Une vigne GM détruite en Alsace](#)

[2] [Vignes OGM détruites : Pierre Azelvandre condamné à une amende de 2000 euros](#)

[3] [Pierre Azelvandre, jugé et condamné pour destruction de vignes GM, sera rejugé au pénal](#)

---

Adresse de cet article : <https://infogm.org/vigne-ogm-france-le-proces-de-pierre-azelvandre-repousse-a-novembre-2010/>